



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LOT-ET-GARONNE

Décision

Attribution du marché de travaux n°24119

Travaux divers sur ouvrages d'eau potable - 3 Lots

Lot n°1 : Mise en place d'une chloration et d'un analyseur de chlore sur le réservoir de Sainte-Maure-de-Peyriac

Lot n°2 : Mise en place d'une chloration et analyseur de chlore sur le réservoir R1 à Nérac

Lot n°3 : Mise en place d'un traitement pour l'élimination du carbone organique total (COT) sur la station de Séguinot à Nérac

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment :

- ses articles L.2123-1, R.2123-1 et R.2123-4 relatifs à la procédure adaptée ;
- son article R.2152-13 relatif à la possibilité de procéder à une mise au point des composantes du marché avant sa signature ;

VU l'Arrêté préfectoral n° 47-2022-12-27-00001 en date du 27 décembre 2022 et ses statuts applicables au 1^{er} janvier 2023.

VU le Règlement Intérieur du Syndicat EAU47 approuvé par délibération du Comité du Syndicat EAU47 n° 21_076_C du 25 Novembre 2021 ;

VU la délibération syndicale n°20_043_CBIS_C en date du 17 septembre 2020, d'installation du Comité Syndical, d'élection du Président, des vice-Présidents Territoriaux, des vice-Présidents thématiques, d'ordre des vice-Présidents, d'affectation des Commissions thématiques et d'élection des Membres du Bureau ;

VU la délibération syndicale n°21_064_C en date du 25 Novembre 2021, déléguant à la Présidente du Syndicat Départemental EAU47 ou en cas d'empêchement au Vice-Président du territoire concernée, la passation des marchés et de leurs modifications réalisées selon la procédure adaptée ;

CONSIDÉRANT que l'avis de marché n°24-26832 relatif aux travaux susmentionnés, a été envoyé à la publication dans le Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics le 5 mars 2024 et que la date limite de remise des offres était fixée au 15 avril 2024 à 12 heures ;

CONSIDÉRANT le dossier de consultation des entreprises remis aux candidats via le profil d'Acheteur lors de la consultation et notamment son règlement de Consultation avec :

- son article 3.3 qui permet à l'acheteur de négocier ou non à l'issue de l'analyse des offres, sans être tenu d'en informer l'ensemble des candidats, et d'organiser cette négociation, avec les candidats de son choix ;

CONSIDÉRANT que deux plis ont été réceptionnés sur le profil acheteur ; que les plis ont été ouverts par l'Entité Adjudicatrice le 15 avril 2024 ; que les variantes n'étaient pas autorisées pour cette consultation ; que ces plis représentaient une offre pour le lot n°1, une offre pour le lot n°2 et une offre pour le lot n°3 pour la solution de base ; que ces offres ont été remises pour analyse au Maître d'œuvre de l'opération le 17 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres remis par le Maître d'œuvre en date du 6 mai 2024 ; les prix étant supérieurs à l'estimation, il a été décidé de négocier avec l'ensemble des candidats sur la solution de base dans les conditions du règlement de la consultation ; le rapport d'analyse des offres après négociation remis par le Maître d'œuvre en date du 20 mai 2024 ; de retenir les candidats proposés par le Maître d'œuvre ;

La Présidente

DÉCIDE de conclure et de signer les marchés de travaux relatifs aux travaux divers sur ouvrages d'eau potable, avec les candidats suivants, au regard des critères de jugement énoncés dans le règlement de la consultation :

Nom ou Raison sociale du candidat	Montant de l'offre retenue Après négociation
Lot n°1 : Mise en place d'une chloration et d'un analyseur de chlore sur le réservoir de Sainte-Maure-de-Peyriac OPURE SAS 102, rue du cerisier ZA La Séguinie 24480 LE BUISSON DE CADOUIN	44 600,00 € H.T.
Lot n°2 : Mise en place d'une chloration et analyseur de chlore sur le réservoir R1 à Nérac OPURE SAS 102, rue du cerisier ZA La Séguinie 24480 LE BUISSON DE CADOUIN	58 100,00 € H.T.
Lot n°3 : Mise en place d'un traitement pour l'élimination du carbone organique total (COT) sur la station de Séguinot à Nérac IDE 24 SAS 23, rue de la Zone Artisanale 24260 LE BUGUE	95 507,00 € H.T.

AR Prefecture

047-254702491-20240624-24_058_DBIS-AU

Reçu le 24/06/2024

Publié le 24/06/2024

RAPPELLE que le délai d'exécution des travaux était fixé dans les pièces de la consultation à 3 mois (2 mois pour la période de préparation et 1 mois pour la période d'exécution des travaux) pour l'ensemble des lots ;

PRÉCISE que les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses sont inscrits au Budget Primitif 2024 du budget annexe « Eau Potable » ;

DIT, qu'en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Comité Syndical.

Fait à Agen, le 24 juin 2024
Pour extrait conforme au registre
Pour l'Entité Adjudicatrice,
La Présidente du Syndicat EAU47,

Geneviève LE LANNIC